

# Les démarches de participation citoyenne

Boîte à outils



Octobre 2017

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>Quelles démarches pour quels usages ?</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Fiches démarches</b>	<b>4</b>
<b>2.1</b>	<b>Dispositifs d'association des citoyens aux réflexions sur les politiques publiques</b>	<b>4</b>
2.1.1	Conférence de citoyens	4
2.1.2	Atelier citoyen	6
2.1.3	Consultation en ligne	8
2.1.4	Ministère ouvert	10
2.1.5	World Wide Views	12
<b>2.2</b>	<b>Dispositifs visant à stimuler la création de projets et la mise en réseau</b>	<b>14</b>
2.2.1	Barcamp	14
2.2.2	Concours / challenge	16
2.2.3	Hackathon	18
2.2.4	Open data camp	20
<b>2.3</b>	<b>Dispositifs visant à élaborer en commun des projets ou prototypes basés sur les attentes des usagers</b>	<b>22</b>
2.3.1	Atelier collaboratif	22
2.3.2	Co-design de services	24
<b>2.4</b>	<b>Dispositifs réglementaires</b>	<b>26</b>
2.4.1	Débat public CNDP	26
2.4.2	Enquête publique	28
2.4.3	Consultation dans le cadre de projets environnementaux	30

# 1 Quelles démarches pour quels usages ?

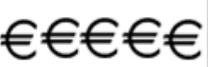
Les démarches de participation citoyenne doivent être mobilisées en réponse à des objectifs opérationnels spécifiques dans le cadre de la construction d'une politique ou d'un service public, en tenant compte des publics visés ou à mobiliser (recherche ou non d'inclusion et de diversité), et des moyens à disposition (temporels et financiers). Le tableau ci-dessous propose de qualifier les différents types de démarches d'échelles (durée, coût, nombre de participants). Cette grille de lecture n'est en aucun cas contraignante et il est possible que des démarches individuelles ne rentrent pas dans ces échelles, en raison des choix opérés par l'organisateur :

Démarche	Objectif opérationnel	Public visé ou mobilisé	Modalités	Durée de la consultation	Coût estimatif	Nombre de participants
<b>Dispositifs d'association des citoyens aux réflexions sur les politiques publiques</b>						
Atelier citoyen	Obtenir un avis citoyen construit sur une thématique controversée à enjeu complexe avec des moyens et des délais contraints	 Echantillon diversifié	 Mixte	 1 mois et plus	€€€€€ 25 000 à 90 000€	 10 à 30
Conférence de citoyens	Obtenir un avis citoyen construit sur une thématique controversée à enjeu complexe	 Echantillon diversifié	 Présentiel	 1 mois et plus	€€€€€€ 90 000€ et plus	 10 à 30
Consultation en ligne	Recueillir l'avis d'un public large ou ciblé dans un délai contraint	 Tous citoyens/ public spécifique	 En ligne	 1 mois et plus	€€€€ 1 000 à 25 000€	 Plus de 1000
Ministère ouvert	Ouvrir un ministère aux citoyens et dialoguer avec eux sur les projets gouvernementaux	 Tous citoyens	 Présentiel	 2 h à une journée	€ 0 à 1 000€	 30 à 100
World Wide Views	Mener une réflexion collective avec un public large et diversifié géographiquement en simultané	 Echantillon diversifié	 Présentiel	 2 h à une journée	€€€€€€ 90 000€ et plus	 100 à 1000
<b>Dispositifs visant à stimuler la création de projets et la mise en réseau</b>						
Barcamp	Mobiliser l'intelligence collective pour alimenter des réflexions en lien avec l'action publique	 Tous citoyens	 Mixte	 2 h à une journée	€ 0 à 1 000€	 30 à 100
Concours / challenge	Valoriser la créativité citoyenne	 Tous citoyens/ public spécifique	 Mixte	 1 mois et plus	€ 0 à 1 000€	 30 à 100
Hackathon	Faire émerger de nouveaux usages des données à forte valeur ajoutée et rencontrer leurs utilisateurs	 Public spécifique	 Présentiel	 2 jours à 1 semaine	€€€€ 1 000 à 25 000€	 30 à 100
Open data camp	Faire émerger de nouveaux usages des données rencontrer leurs utilisateurs	 Public spécifique	 Présentiel	 2 h à une journée	€ 0 à 1 000€	 30 à 100
<b>Dispositifs visant à élaborer en commun des projets ou prototypes basés sur les attentes des usagers</b>						
Atelier collaboratif	Comprendre les contraintes et attentes des usagers sur un dispositif public	 Echantillon non construit ou diversifié	 Présentiel	 2 h à une journée	€€€€ 1 000 à 50 000€	 10 à 50
Co-design de services	Co-construire un dispositif public et le prototyper à partir de l'expérience des usagers	 Echantillon non construit ou diversifié	 Présentiel	 2 h à 1 mois et plus	€€€€€ 25 000 à 90 000€	 30 à 100

## 2 Fiches démarches

### 2.1 Dispositifs d'association des citoyens aux réflexions sur les politiques publiques

#### 2.1.1 Conférence de citoyens

Démarche « Conférence de citoyens »				
Public visé ou mobilisé	Modalités	Durée de la consultation	Coût estimatif	Nombre de participants
 Echantillon diversifié	 Présentiel	 1 mois et plus	 90 000€ et plus	 10 à 30
<b>Objectif opérationnel</b>	Obtenir un avis citoyen construit sur une thématique controversée à enjeu complexe.			
<b>Présentation de la démarche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une conférence de citoyens est un outil de démocratie participative créé au Danemark dans les années 1980 par le Danish Board of Technology et importé en France à la fin des années 1990.</li> <li>• L'appellation internationale de cette démarche est "conférence de consensus"<sup>1</sup>. La méthode employée peut varier selon les pays.</li> <li>• La conférence de citoyens s'applique à une question de société controversée à caractère scientifique ou technique, en amont d'une décision, afin d'alimenter la réflexion publique sur ce sujet.</li> <li>• Les citoyens sont formés sur le sujet par des experts, et fournissent ainsi un avis éclairé construit collectivement qui vient appuyer la décision publique et limite les contestations.</li> </ul>			
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La conférence de citoyens débute par la mise en place d'un comité de pilotage chargé de définir et de décliner la problématique pour structurer le débat, puis de recruter le panel de citoyens et de formateurs.</li> <li>○ Afin de refléter au mieux la diversité de la population française et la variété des points de vue, 15 à 20 citoyens sont soit tirés au sort (exemple : listes électorales, annuaire téléphonique), soit sélectionnés par un organisme spécialisé chargé de la constitution d'un panel représentatif de la diversité de la population</li> <li>○ Les experts et témoins auditionnés dans le cadre de la conférence de citoyens sont sélectionnés par les organisateurs pour une partie, et par les citoyens eux-mêmes pour l'autre. Le comité de pilotage s'assure qu'une diversité de points de vue est présentée aux citoyens.</li> <li>○ L'animation de la conférence est confiée à un facilitateur chargé d'assurer la neutralité des débats, la montée en compétences des citoyens et la participation de tous. Il peut par exemple rédiger un compte rendu des échanges pour rappeler les informations collectées et tracer les décisions</li> </ul> </li> </ul>			

<sup>1</sup> Le terme conférence de consensus recouvre en France un périmètre de concertation plus précis, n'associant pas les citoyens. Il désigne des conférences réunissant des experts, afin qu'ils formulent un avis sur l'évolution d'une politique publique, éventuellement suite à un débat public en séance plénière. Les conférences de consensus ont beaucoup été utilisées dans le domaine de la santé dans les années 2000, principalement par la Haute Autorité de Santé. Elles ont également trouvé des applications au ministère de la Justice (exemple : Conférence de consensus sur la prévention de la récidive organisée en 2013). Associant experts et société civile organisée, elles ne font pas partie du périmètre de la cartographie.

<b>Démarche « Conférence de citoyens »</b>	
	<p>prises, suivre le temps de paroles, animer des temps de questions / réponses ou la phase de rédaction de l'avis.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déroulement <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Phase de présentation, de formation et de discussion autour des questions clés (2 week-ends). Les citoyens se réunissent avec le facilitateur afin de : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se présenter et créer un esprit de groupe</li> <li>▪ S'imprégner de la méthodologie présentée par les organisateurs ou le facilitateur et des règles de fonctionnement (conditions de participation, règles du débat etc.)</li> <li>▪ Définir les experts à auditionner et qui seront invités par le comité de pilotage</li> </ul> </li> <li>○ Phase d'échanges et de débats avec les experts. Les citoyens auditionnent les experts, leur soumettent leurs questions, échangent et débattent avec eux. Cette phase est normalement ouverte au grand public, mais l'organisateur peut faire le choix qu'elle se déroule à huis clos.</li> <li>○ Phase de délibération et de remise d'un rapport. Les citoyens se retrouvent à nouveau afin de : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire une synthèse des échanges, identifier des résultats et des propositions.</li> <li>▪ Rédiger à huis clos un avis citoyen comprenant l'état des réflexions sur le sujet et le cas échéant des recommandations. Celui-ci fait l'objet d'une restitution publique.</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>
<b>Contribution du SGMAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le SGMAP n'a pas contribué à des conférences de citoyens sur la période 2012 - 2016. Il a cependant décliné ce format en développant la méthodologie des « ateliers citoyens » (cf. fiche dédiée).</li> </ul>
<b>Illustrations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Comité National Consultatif d'Éthique a organisé en 2013 une Conférence de citoyens sur la fin de vie. Pour la sélection des citoyens, il a été fait appel à un prestataire externe afin d'assurer la représentativité du panel. L'avis formulé par la conférence de citoyens est cité à plusieurs reprises dans le rapport parlementaire ayant débouché sur la Loi n° 2016-87 du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur</li> </ul>
<b>Avantages de la démarche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Approfondissement des connaissances des citoyens grâce à l'affrontement d'avis opposés sur les questions soulevées.</li> <li>✓ Valeur ajoutée de la contribution dans le débat public grâce à la formation proposée par les experts.</li> <li>✓ Fort impact des conclusions citoyennes considérées comme neutres et désintéressées par rapport à celles qui auraient été proposées par un expert ou un élu.</li> <li>✓ Renforcement de la cohésion citoyenne pour les participants.</li> </ul>
<b>Facteurs clés de succès</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Méthodologie structurée et mobilisation de compétences, notamment pour l'animation.</li> <li>✓ Formation d'un groupe « soudé » de citoyens.</li> <li>✓ Appel à des citoyens profanes (non experts de leur sujet) et non engagés (ni élus, présidents de fédération, d'association, etc.), représentatifs de la diversité de la population</li> <li>✓ Briefing des experts afin qu'ils adaptent leur discours aux citoyens.</li> <li>✓ Taille critique du panel (15 - 20 citoyens) afin de faciliter le dialogue.</li> </ul>
<b>Précautions et risques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Neutralité : un risque lié à l'information reçue par les citoyens ou à l'influence de la question posée.</li> <li>✗ Opacité des échanges : le langage des experts jugé trop complexe peut parfois aller à l'encontre de la bonne information des citoyens.</li> <li>✗ Représentativité du panel : un faible nombre de citoyens mobilisés sur la démarche.</li> </ul>

## 2.1.2 Atelier citoyen

Démarche « Atelier citoyen »				
Public visé ou mobilisé	Modalités	Durée de la consultation	Coût estimatif	Nombre de participants
 Echantillon diversifié	 Mixte	 1 mois et plus	 25 000 à 90 000€	 10 à 30
<b>Objectif opérationnel</b>	Obtenir un avis citoyen construit sur une thématique controversée à enjeu complexe avec des moyens et des délais contraints.			
<b>Présentation de la démarche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Initié et piloté par le SGMAP, le dispositif ateliers citoyens inspiré des conférences de citoyens permet de recueillir l'avis de citoyens non experts suite à leur formation par des experts.</li> <li>• L'avis, construit collectivement et de manière éclairée permet d'alimenter les réflexions des décideurs publics en amont d'un plan national ou d'un projet / d'une proposition de loi.</li> <li>• Il s'applique à des thématiques sujettes à débat et sur lesquelles des experts prennent position (exemple : sujet polémique ou à fort enjeu, évolution d'une politique publique, etc.). Pour les sujets plus techniques à caractère éthique et/ou scientifique, le recours à la conférence de citoyens est plus adapté car les moyens dédiés à la concertation sont plus importants (exemple : fin de vie).</li> </ul>			
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déroulement <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Un panel de 15 citoyens, représentatif de la diversité sociodémographique, est formé à la thématique afin de se forger un avis éclairé. Tout au long de la démarche (Deux week-ends en présentiel et une session en ligne), ces citoyens sont ainsi amenés à auditionner et questionner des experts, et à visionner des vidéos représentatives de la pluralité des points de vue sur le sujet traité.</li> <li>○ La démarche se déroule en 3 grandes étapes : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Regroupement physique (remise du mandat, formation des citoyens, préparation de la séquence en ligne, etc.)</li> <li>▪ Séquence en ligne - (formation en ligne, chat, forum, écriture en ligne, etc.)</li> <li>▪ Regroupement physique (auditions des personnes ressources, synthèse des travaux, rédaction et remise de l'avis, etc.)</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>• Restitution <ul style="list-style-type: none"> <li>○ L'avis peut prendre plusieurs formes définies en amont par l'administration commanditaire (exemple : avis sur un projet, validation ou invalidation d'une position, choix entre plusieurs alternatives, pistes de solutions, principes d'action d'une politique publique, etc.). Il est rendu public. Le commanditaire doit justifier ses choix à l'issue des travaux de l'atelier citoyen.</li> </ul> </li> </ul>			
<b>Contribution du SGMAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le SGMAP a développé intégralement la méthodologie de l'atelier citoyen, sur laquelle il propose d'accompagner les ministères.</li> <li>• SGMAP et CNDP ont noué un partenariat et animent ensemble le comité de pilotage, qui comprend par ailleurs des personnes ad hoc. Le COPIL se réunit à 3 reprises : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Définition de la question du commanditaire ;</li> <li>○ Définition des participants à l'atelier citoyen (experts, représentativité du panel etc.) . la prestation est confiée à un recruteur ;</li> <li>○ Définition du parcours de l'atelier.</li> </ul> </li> <li>• Le commanditaire donne les clés de la mission à son initiation au SGMAP et il est revu qu'au moment des ateliers citoyens.</li> </ul>			

Démarche « Atelier citoyen »	
<b>Illustrations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier citoyen sur le Big Data en santé, 2016 (Ministère des Affaires Sociales)</li> <li>• Atelier citoyen sur la prévention des conduites addictives en milieu scolaire (Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives, 2017)</li> </ul>
<b>Avantages de la démarche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Renforcement de la participation citoyenne à la décision publique.</li> <li>✓ Souplesse et rapidité de mise en œuvre : 4 mois sont nécessaires entre la prise de décision d'un atelier citoyen et la remise de l'avis, contre 8 mois pour une conférence de citoyens.</li> <li>✓ Indépendance et neutralité : Présidence des comités de pilotage confiée à un chercheur spécialiste des questions de participation citoyenne ou un expert du sujet traité et liberté des citoyens dans la remise de leur avis.</li> <li>✓ Pluralité et qualité de l'information : Les informations et formations délivrées aux citoyens participants couvrent tous les points de vue sur le sujet, y compris contradictoires.</li> <li>✓ Diversité des points de vue : L'avis n'a pas vocation à être une synthèse globale des travaux mais vise à retracer la diversité des points de vue au sein du groupe, y compris minoritaires.</li> </ul>
<b>Facteurs clés de succès</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Organisation du dispositif en amont d'une décision, lorsque le choix politique est encore ouvert.</li> <li>✓ Respect d'une méthodologie stricte.</li> </ul>
<b>Précautions et risques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Fortes attentes des citoyens pouvant conduire à des déceptions compte tenu de leur niveau d'association à la collaboration de la décision publique.</li> </ul>

## 2.1.3 Consultation en ligne

Démarche « Consultation en ligne » <sup>2</sup>				
Public visé ou mobilisé	Modalités	Durée	Coût	Nombre de participants
 Tous citoyens / public spécifique	 En ligne	 1 mois et plus	 1 000 à 25 000€	 Plus de 1000
<b>Objectif opérationnel</b>	Recueillir l'avis d'un public large ou ciblé en mobilisant peu de moyens dans un délai contraint.			
<b>Présentation de la démarche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les consultations en ligne permettent de recueillir l'avis d'un public large tout en mobilisant peu de moyens. Elles constituent par ailleurs un outil de communication important sur les thématiques qui font l'objet d'une consultation.</li> <li>• Plusieurs règles juridiques précises ont été prises pour encadrer les consultations en ligne menées par l'administration, telles que :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Article L. 131-1 du code des relations entre le public et l'administration (CRPA) (exemple : rendre publiques les modalités de la procédure, assurer l'information des participants, laisser un délai raisonnable pour participer et annoncer les résultats de la consultation, etc.)</li> <li>○ Article 8 de la loi organique n° 2009-403 du 15 avril 2009 (exemple : l'étude d'impact qui accompagne les projets de loi doit exposer avec précision les consultations menées avant la saisine du Conseil d'État, ce qui implique de rendre compte de la teneur et du sens des avis exprimés)</li> <li>○ Articles L. 132-1 et suivants du même CRPA (exemple : Obligation d'assurer une certaine publicité à la consultation, de la conduire pendant au moins 15 jours et de réaliser à son issue une synthèse des observations qui est rendue publique pour les consultations ouvertes sur internet préalables à l'édiction d'un acte réglementaire)</li> </ul> </li> <li>• Les textes font également état de règles déontologiques strictes :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Respect du public (engagement de prendre sérieusement en compte ce qui sera exprimé dans la consultation).</li> <li>○ Respect de l'intérêt général (la consultation doit tenir compte de l'intérêt général et ne pas donner l'impression que l'impact d'une proposition n'est lié qu'à l'ampleur de la mobilisation d'un groupe particulier).</li> </ul> </li> </ul>			
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déroulement               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Préparation de la consultation ouverte sur internet. Le commanditaire :                   <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Détermine l'objet et le périmètre de la consultation ;</li> <li>▪ Fixe le calendrier (date et durée de la consultation) ;</li> <li>▪ Définit l'outil utilisé pour la consultation : l'outil doit être adapté à la nature de la consultation et doit être accessible au plus grand nombre. Une attention particulière doit aussi être apportée au respect de l'anonymat des participants ;</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>			

<sup>2</sup> Les consultations menées dans le cadre de projets environnementaux et résultant d'obligations réglementaires sont traitées dans une fiche propre.

### Démarche « Consultation en ligne »<sup>2</sup>

- Implique les parties prenantes chargés du lancement, de l'animation et du suivi de la consultation afin de définir les modalités de la consultation ;
- Cadre les questions / grands thèmes de consultation en lien avec les parties prenantes ;
- Elabore un ou plusieurs supports d'information destinés à éclairer les citoyens sur la consultation et accessibles sur la plateforme de consultation ;
- Invite les citoyens à participer.
- Consultation et participation du public
  - Invitation des participants : afin d'assurer une participation suffisante, la consultation doit faire l'objet d'une large publicité;
  - Annonce des règles de la consultation : l'institution chargée d'organiser la consultation sur internet doit s'engager à être transparente, loyale, à prendre en compte les résultats et les restituer, et à garantir le cas échéant le respect de l'anonymat. L'organisme ne peut toutefois pas s'engager par anticipation à suivre les résultats de la consultation ;
  - Accompagnement du débat : l'organisateur assure la modération de la consultation et veille à la qualité du dialogue avec les participants (réponses aux commentaires apportés par les participants notamment) ;
  - Modalités d'engagement du public : l'institution chargée de la consultation peut choisir plusieurs modalités d'engagement des participants (vote, commentaire, amendement, nouvelles propositions, etc.)
- Restitution des résultats aux participants et parties prenantes concernés
  - Pour que la consultation soit un succès, l'organisateur doit veiller à remercier les participants et à leur communiquer les résultats des travaux dans un délai raisonnable. Le sens des propos exprimés lors de la consultation en amont d'un projet de loi peut également figurer dans l'étude d'impact du projet (article 8 de la loi du 15 avril 2009)
- Suivi des effets de la consultation
- A l'issue de la consultation, l'organisme chargé de son organisation doit d'une part, assurer le suivi de ses engagements en termes de prise en compte et de restitution, et d'autre part, assurer l'archivage et la mise à disposition des travaux au grand public

#### Contribution du SGMAP

- La consultation peut être facilitée par le SGMAP, en mettant à disposition sa plateforme « Faire simple » sur demande d'un ministère. Le SGMAP fournit alors un appui méthodologique dans l'organisation de la consultation en ligne, voir met en œuvre directement la consultation.

#### La consultation sur le projet de loi pour une république numérique, 2015<sup>3</sup>

#### Illustrations

- Une consultation en ligne a été lancée pour alimenter le projet de loi pour une république numérique en 2015. Le site internet république numérique a connu une très forte audience (2 092 602 pages ont été vues par les 137 725 visiteurs uniques).
- Le dispositif de consultation a majoritairement été utilisé par les citoyens. Toutefois, des institutions, organismes à but lucratif et non lucratif ont également contribué.
- La consultation a enfin permis aux participants d'exprimer des arguments de façon équilibrée entre les pour et les contre.
- Au final, le projet initial du gouvernement a été enrichi de 5 articles nouveaux et de 90 modifications issues directement de la consultation.

<sup>3</sup> Selon le Bilan de la consultation République Numérique réalisé par Cap Collectif et IS Lean Consulting en 2015.

Démarche « Consultation en ligne » <sup>2</sup>	
<b>Avantages de la démarche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Captation d'un public large donnant une légitimité plus importante à la consultation voire à la décision publique.</li> <li>✓ Coût quasi nul (à l'exception de la communication) une fois la plateforme développée.</li> </ul>
<b>Facteurs clés de succès</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Définition d'objectifs clairs et clarification des règles du jeu en amont du lancement de la consultation afin de limiter les risques de déception.</li> <li>✓ Publication d'éléments de contexte en amont de la consultation de façon à limiter les risques de déception liés à l'inapplicabilité législative ou réglementaire des propositions citoyennes</li> <li>✓ Portage politique fort en amont, pendant et en aval (communication et intégration des résultats)</li> <li>✓ Suivi de la consultation par une équipe dédiée pendant la consultation (modération des commentaires, réponse aux questions etc.) et en aval (exploitation des résultats, rédaction de la synthèse)</li> <li>✓ Adoption d'une charte de la participation diffusée à l'ensemble des participants</li> <li>✓ Recours à un outil simple et accessible au plus grand nombre</li> <li>✓ Conciliation à des ateliers en présentiel afin de toucher le plus large public possible</li> </ul>
<b>Précautions et risques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Eloignement des publics non sensibilisés ou formés au numérique, ou maîtrisant mal l'écrit.</li> <li>▪ Faible valeur ajoutée des remontées, surtout en l'absence de formation en amont.</li> <li>▪ Risques de phagocytage de la consultation par des groupes organisés qui peuvent être amenés à s'emparer du sujet (lobbying).</li> <li>▪ Retraitement des données lourd.</li> </ul>

### 2.1.4 Ministère ouvert

Démarche « Ministère ouvert »				
Public visé ou mobilisé	Modalités	Durée de la consultation	Coût estimatif	Nombre de participants
 Tous citoyens	 Présentiel	 2 h à une journée	 0 à 1 000€	 30 à 100
<b>Objectif opérationnel</b>	Ouvrir un ministère aux citoyens et dialoguer avec eux sur les projets gouvernementaux.			
<b>Présentation de la démarche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En juillet 2015, la France a publié, en tant que membre du partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO), son premier Plan d'action national pour une action publique transparente et collaborative pour la période 2015-2017. Co-construit avec la société civile, il comporte 26 engagements pris par 10 ministères afin de faire progresser les principes du gouvernement ouvert. Dans le cadre de ce plan, un format innovant de dialogue et de co-construction de l'action publique, intitulé « Ministère ouvert » a été mis en place.</li> <li>• Les événements « Ministère ouvert » ont lieu tour à tour dans les principaux ministères porteurs d'engagements.</li> <li>• Le ministère ouvert, qui consiste en l'accueil de citoyens, associations, administrations, et de chercheurs au sein d'un ministère organisant des débats, répond principalement à des objectifs de transparence de l'action publique et de rapprochement de l'administration avec les citoyens. Une communication est effectuée par le ministère pour inviter le public.</li> </ul>			

Démarche « Ministère ouvert »	
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déroulement : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Accueil des participants</li> <li>○ Présentation de la journée et de la méthodologie des ateliers par la Secrétaire générale du sommet mondial PGO et par le SGMAP</li> <li>○ Ateliers collaboratifs simultanés portant sur les engagements du plan d'action <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Chaque atelier dure environ 2 heures et regroupe une trentaine de personnes.</li> <li>▪ L'objectif des ateliers est de présenter l'avancement des engagements, de répondre aux interrogations des participants et de réfléchir aux prochaines étapes à mener (les suggestions des participants peuvent notamment nourrir le prochain plan d'action national de la France)</li> </ul> </li> <li>○ Restitution des ateliers en plénière et conclusion par les ministres</li> <li>○ Tables rondes et débats</li> </ul> </li> </ul>
<b>Contribution du SGMAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédaction d'un kit ministère ouvert présentant la méthodologie de manière détaillée (exemple : format type atelier, modèle de programme, etc.).</li> <li>• Coordination et appui à l'organisation des prochaines sessions « Ministère ouvert »</li> </ul>
<b>Illustrations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>ère</sup> édition du « Ministère ouvert », secrétariat d'Etat chargé de la Réforme de l'Etat et de la Simplification, 21 juin 2016 : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Lors de cette première édition, les 150 participants ont pu échanger sur les actions d'ouverture, de transparence et de collaboration réalisées par le SGMAP et ses agents au titre du <u>Plan d'action national 2015-2017 « Pour une action publique transparente et collaborative »</u>.</li> <li>○ Cinq ateliers collaboratifs portant sur les 10 engagements auxquels participe le SGMAP ont été proposés. Au cours de ces ateliers, les participants ont pu échanger avec les porteurs de ces engagements, proposer des améliorations dans leur mise en œuvre ainsi que des futures actions à entreprendre.</li> <li>○ Une fois les travaux terminés, les animateurs ont poursuivi le dialogue avec les participants afin de co-construire les restitutions, publiées le 30 juin 2016 sur la plateforme présentant l'avancement du Plan d'action national.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Avantages de la démarche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Démarche peu coûteuse et simple à organiser.</li> <li>✓ Démarche facile d'accès pour les participants.</li> <li>✓ Amélioration des relations entre l'administration et ses administrés.</li> <li>✓ Renforcement de la transparence des décisions publiques.</li> </ul>
<b>Facteurs clés de succès</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Informer en amont les participants du format et du contenu de l'évènement.</li> <li>✓ Distinguer les animateurs des ateliers des porteurs métiers afin de faciliter le dialogue.</li> <li>✓ Augmenter la durée des ateliers afin de réaliser des groupes : structurer les ateliers en une phase de présentation des engagements / réalisations, et une seconde phase de travail collectif</li> </ul>
<b>Précautions et risques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Impact limité sur la décision publique</li> </ul>

## 2.1.5 World Wide Views

Démarche « World Wide Views »				
Public visé ou mobilisé	Modalités	Durée de la consultation	Coût estimatif	Nombre de participants
 Echantillon diversifié	 Présentiel	 2 h à une journée	 90 000€ et plus	 100 à 1000
<b>Objectif opérationnel</b>	Mener une réflexion collective avec un public large et diversifié géographiquement en simultané.			
<b>Présentation de la démarche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le World Wide Views (WWV), également appelé « débat mondial citoyen », a été initié par le Danish Board of Technology Foundation. Cette démarche s'inspire d'une part des sondages délibératifs, et d'autre part des 21st century town meetings.</li> <li>Le WWV vise à faire participer les citoyens du monde entier autour d'un thème identique avec, pour objectif, des résultats ayant un impact sur les décisions politiques prises au niveau international. Une méthode commune définie par le Danish Board of Technology Foundation est appliquée à tous les pays afin de faciliter les comparaisons internationales.</li> <li>Au niveau national, le World Wide Views trouve une déclinaison par la participation simultanée de citoyens localisés sur plusieurs territoires.</li> <li>La démarche s'applique en amont d'une décision, et est privilégiée sur des sujets d'intérêt collectif pour lesquels la mobilisation citoyenne contribue fortement à la réussite de la politique publique (par exemple l'environnement). Le World Wide Views, auquel participe un public large, doit permettre de faciliter l'appropriation de la thématique par les citoyens, tout en valorisant le point de vue citoyen sur des enjeux complexes.</li> </ul>			
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La méthodologie ci-dessous, officielle et présentée pour un World Wide Views à l'échelle du monde, peut être déclinée au niveau national. La maille pays est alors remplacée par une maille territoriale comme la région ou le département.</li> <li>Préparation :             <ul style="list-style-type: none"> <li>Sélection des pays participants                 <ul style="list-style-type: none"> <li>Après une étape préalable d'inscription en tant que pays participants au WWV auprès du Danish Board of Technology, les pays désignent une ville et un lieu spécifiques pour installer la participation citoyenne.</li> <li>Pour être sélectionnés, les pays doivent remplir plusieurs critères : avoir une expérience avec les méthodes de participation citoyenne, avoir une position claire sur la question, être capables de suivre les grandes lignes directrices communes, avoir la possibilité de s'auto-financer ou d'avoir recours au co-financement pour leur participation à l'événement.</li> </ul> </li> <li>Recrutement du panel de citoyens                 <ul style="list-style-type: none"> <li>100 citoyens « profanes » par pays sont sélectionnés en veillant à assurer la meilleure représentativité possible de la démographie du pays (âge, sexe, activité, éducation, zone d'habitation, etc.)</li> </ul> </li> <li>Formation des citoyens participants et des animateurs                 <ul style="list-style-type: none"> <li>La formation reçue par les citoyens est commune à l'ensemble des pays : 15 jours avant le début des débats chacun d'entre eux reçoit un livret explicatif des enjeux à traiter accompagné, le cas échéant, de vidéos explicatives. Ces éléments d'information sont réalisés et mis à disposition par le Danish Board of Technology Foundation et sont traduits dans toutes les langues par les organisateurs du pays.</li> <li>Leur diffusion est précédée d'une phase de test en focus group dans plusieurs pays du monde en amont du WWV.</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>			

Démarche « World Wide Views »	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les animateurs chargés de la modération des tables reçoivent une formation destinée à assurer la neutralité de leurs méthodes de facilitation au cours des débats.</li> <li>• Déroulement <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Phase d'accueil <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cette 1ère phase vise à accueillir les participants et leur expliquer les modalités d'organisation du débat. A l'issue de cette phase, les citoyens sont répartis en tables rondes (5 à 8 personnes environ). Un modérateur est présent à chaque table.</li> </ul> </li> <li>○ Sessions thématiques <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 4 sessions thématiques allant du plus général au plus spécifique ont lieu au cours de la journée, chacune d'entre elles étant entrecoupées de pauses.</li> <li>▪ Chaque session se déroule de la façon suivante : projection d'une vidéo d'information / intervention d'experts, débat sur la base d'un questionnaire, remplissage du questionnaire de façon individuelle à l'issue des débats, transfert des réponses des questionnaires sur une plateforme internet permettant de comparer les résultats mondiaux en temps réel)</li> </ul> </li> <li>○ Recommandations session et clôture <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une « recommandations session » complémentaire peut être mise en place afin de permettre aux citoyens d'exprimer des recommandations libres, hors du cadre du questionnaire. Cette session est suivie d'une priorisation des recommandations par le biais d'un vote.</li> <li>▪ L'intervention d'un expert ou d'un politique vient généralement conclure les travaux.</li> </ul> </li> <li>○ Résultats <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les résultats des travaux effectués dans chaque pays sont synthétisés de façon à aboutir à un avis citoyen mondial, celui-ci étant transmis aux politiciens et négociateurs internationaux.</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>
<b>Contribution du SGMAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le SGMAP n'a pas accompagné de World Wide Views au cours du quinquennat.</li> </ul>
<b>Illustrations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Word Wide Views sur le climat et l'énergie en vue de la COP 21 (2015) a été co-organisé par la CNDP, l'ONU et le Danish Board of Technology qui a supervisé la méthode. 76 pays y ont pris part, avec plus de 10 000 citoyens débattant à cette occasion sur les sujets d'environnement. La forme des débats a été adaptée à la culture de chaque pays. Il s'agit du plus grand débat citoyen jamais organisé. L'avis citoyen a été analysé dans les discussions menées préalablement à la COP21 par les diplomates en novembre 2015.</li> <li>• Le World Wide Views peut également être décliné au niveau national. Dans ce cas de figure il s'agit généralement de débats organisés au niveau régional sur l'ensemble du territoire. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ A titre d'exemple, en 2013, s'est tenue une journée citoyenne organisée dans le cadre du débat national sur la transition énergétique. 1115 citoyens ont ainsi débattu de la transition énergétique dans 14 régions (11 en métropole et 3 en outre-mer). Il s'agissait du premier exercice de cette échelle organisé simultanément sur le territoire français.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Avantages de la démarche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Représentativité : construction d'un avis citoyen issu de territoires diversifiés.</li> <li>✓ Transparence : résultats compilés sur le site du WWV et accessibles pour tous en temps réel</li> <li>✓ Information des citoyens : diffusion d'informations sur une thématique à enjeu large auprès de citoyens qui se mobilisent sur la cause.</li> </ul>
<b>Facteurs clés de succès</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Formation des citoyens participants et des animateurs.</li> <li>✓ Test des supports d'information en focus group en amont du WWV.</li> <li>✓ Représentativité des citoyens.</li> <li>✓ Recours à des méthodes uniformes dans l'ensemble des pays participants afin de faciliter les comparaisons et la consolidation des données au niveau mondial, tout en assurant une animation nationale en accord avec les pratiques de chaque pays.</li> </ul>
<b>Précautions et risques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Complexité de mise en œuvre</li> <li>✗ Outils ne permettant pas une réelle expression de l'avis citoyen (exemple : questionnaires fermés).</li> </ul>

## 2.2 Dispositifs visant à stimuler la création de projets et la mise en réseau

### 2.2.1 Barcamp

Démarche « Barcamp »				
Public visé ou mobilisé	Modalités	Durée de la consultation	Coût estimatif	Nombre de participants
 Tous citoyens	 Mixte	 2 h à une journée	 0 à 1 000€	 30 à 100
<b>Objectif opérationnel</b>	Mobiliser l'intelligence collective pour alimenter des réflexions en lien avec l'action publique.			
<b>Présentation de la démarche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le terme Barcamp fait référence au « Foobar » (terme argotique de programmation informatique) Cette démarche est née en août 2005 en réponse au Foo Camp, une « non-conférence » annuelle hébergée par Tim O'Reilly<sup>4</sup>, mais qui ne se tenait que sur invitation après sélection des participants.</li> <li>Un Barcamp est une rencontre ouverte à tous (dans la limite des places disponibles), où le contenu est fourni par des participants qui doivent tous, à un titre ou à un autre, apporter quelque chose au Barcamp. C'est le principe « pas de spectateur », « tous participants ».</li> <li>Le principe du Barcamp est de permettre à un public d'amateurs et de professionnels du numérique de se retrouver autour d'ateliers-participatifs afin d'échanger sur les problématiques et champs de recherche qui font l'actualité du secteur du web et de l'internet, et de développer ensemble des solutions (idées, projets, services, processus etc.).</li> <li>Le format classique du Barcamp a toutefois progressivement donné naissance à des rencontres plus spécialisées sur des thématiques, telles que le langage de programmation (exemple : JavaCamp), la santé (HealthCamp), ou encore les transports (TransitCamp), etc.</li> <li>Les Barcamps se distinguent des autres démarches par l'absence de programme précis établi à l'avance : si la thématique peut parfois être fléchée, les participants décident de la façon dont elle sera traitée. Ces éléments contribuent à l'attractivité de la démarche, qui fait fortement appel à l'innovation citoyenne.</li> </ul>			
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déroulement : <ul style="list-style-type: none"> <li>Introduction et présentation du déroulement de la journée : le programme n'étant pas décidé à l'avance, il convient d'expliquer en détails le déroulement de la journée aux participants.</li> <li>Tour de table : chaque participant est invité à se présenter en donnant son nom, son entreprise / école / projet, et à donner 3 mots clefs qui le caractérise. Cette première entrée en matière permet d'inciter les participants à prendre la parole lors des ateliers à venir.</li> <li>Grille de programme : les participants doivent ensuite remplir une « grille de programme » mentionnant les créneaux horaires de la journée et invitant les participants à y inscrire des thèmes de sessions qu'ils souhaitent voir aborder (10 à 12 maximum). Une fois le programme de la journée défini, les participants</li> </ul> </li> </ul>			

<sup>4</sup> Tom O'Reilly, Président Directeur Général de O'Reilly Media Inc, est considéré comme l'un des meilleurs éditeurs de livres informatiques au monde.

<b>Démarche « Barcamp »</b>	
<b>Contribution du SGMAP</b>	<p>choisissent au moins 3 ateliers différents pour la journée parmi l'ensemble des ateliers proposés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Restitution : à l'issue de chaque série d'ateliers, tous les participants sont invités à se réunir pour une synthèse des points saillants des ateliers.</li> <li>▪ Clôture des travaux : à l'issue des travaux, les comptes rendu, les tweets et les vidéos sont généralement diffusés sur le site de l'évènement, ainsi que sur les réseaux sociaux. Les débats tendent également à se poursuivre sur les réseaux sociaux à l'aide du hashtag dédié.</li> </ul>
<b>Illustrations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien logistique, apport méthodologique et technique (exemple : animation, modération)</li> </ul> <p><u>Retour sur le Barcamp « Réinventer le débat public » organisé par la CNDP en 2015 dans le cadre de la semaine de l'innovation publique.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'objectif était de capter de nouveaux publics pour participer à la réflexion sur le renouvellement du débat public, au sein d'une institution mettant en œuvre des débats fortement normés. L'inscription au barcamp était libre. 150 participants ont travaillé sur 8 ateliers thématiques, et leurs travaux ont été mis en commun lors d'une séance plénière. Une restitution a été publiée en ligne, ainsi que de photos de l'évènement.</li> </ul>
<b>Avantages de la démarche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Coût limité.</li> <li>✓ Simplicité et agilité de la méthodologie.</li> <li>✓ Interactivité des travaux et possibilité de suivre les débats à distance sur internet et les réseaux sociaux.</li> <li>✓ Modernité / attractivité de la démarche qui permet de capter des publics jeunes.</li> </ul>
<b>Facteurs clés de succès</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Large ouverture de l'évènement.</li> <li>✓ Utilisation des réseaux sociaux (Facebook, twitter), des services de partage de photo en ligne (Instagram, Flickr) et du « live blogging » pour relayer l'information.</li> <li>✓ Systématisation de la diffusion des comptes rendus, des vidéos et des tweets aux participants à l'issue des travaux.</li> </ul>
<b>Précautions et risques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Prise en compte limitée des contributions du Barcamps (absence de consignes spécifiques quant au suivi des contenus produits au cours des Barcamps).</li> <li>✗ Faible impact sur la décision publique.</li> </ul>

## 2.2.2 Concours / challenge

Démarche « Concours / challenge »				
Public visé ou mobilisé	Modalités	Durée	Coût	Nombre de participants
 <p>Tous citoyens / public spécifique</p>	 <p>Mixte</p>	 <p>1 mois et plus</p>	 <p>0 à 1 000€</p>	 <p>30 à 100</p>
<b>Objectif opérationnel</b>	Valoriser la créativité citoyenne.			
<b>Présentation de la démarche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les concours / challenges visent à récompenser des projets et idées innovants proposés par les citoyens.</li> <li>Après une phase de présélection, le public est invité à défendre un projet devant un jury à l'issue duquel un prix sera décerné aux vainqueurs.</li> <li>Ces événements sont généralement en lien avec l'actualité et bénéficient du soutien de nombreux partenaires.</li> </ul>			
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le déroulement est variable d'un concours à l'autre, chacun ayant ses propres modalités.</li> <li>Déroulement du challenge administration 2020, concours étudiant destiné à penser l'administration de demain : <ul style="list-style-type: none"> <li>Après une phase administrative de dépôt de dossiers et de présentation de projets par les participants (généralement regroupés en équipes), une phase de sélection des projets les plus innovants a lieu</li> <li>A l'issue de cette phase de sélection, un certain nombre de candidats sont retenus en finale</li> <li>La finale se déroule de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>Jour 1 : accueil des participants au SGMAP, répétitions et entraînement à la prise de parole en public.</li> <li>Jour 2 : matinée libre de travail et auditions des finalistes dans l'après-midi (chaque équipe a eu 20 minutes pour convaincre le jury de la pertinence de son projet dont 10 minutes de présentation et 10 minutes de questions-réponses).</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>Déroulement du Nudge challenge : <ul style="list-style-type: none"> <li>Principe <ul style="list-style-type: none"> <li>Fondés sur les enseignements de la psychologie et de l'économie comportementale, les « nudges » (ou coups de pouce) permettent d'influencer en douceur les comportements. Ils peuvent être utilisés pour faciliter les relations entre administrations et usagers ou prévenir les comportements à risque. Leur objectif principal est de populariser / diffuser une approche comportementale.</li> <li>Les « nudges » sont le plus souvent simples à mettre en œuvre, peu coûteux, et à fort impact.</li> <li>Ce challenge encourage ainsi des équipes d'étudiants à concevoir des Nudges visant à encourager les gestes éco responsables (par exemple, dans le cadre de la COP21, ou dans le cadre de la candidature à l'organisation des JO 2024).</li> </ul> </li> <li>Déroulé <ul style="list-style-type: none"> <li>Inscription des équipes participantes sur le site de NudgeFrance.</li> <li>Envoi des idées de nudges sous forme de vidéos de 4 minutes, par chaque équipe participante à NudgeFrance.</li> <li>Visionnage des vidéos par le jury pour sélection des équipes finalistes.</li> <li>Information des équipes sur les projets finalistes sélectionnés.</li> <li>Journée de présentation orale des équipes finalistes devant le jury final et annonce des résultats.</li> <li>Présentation des projets retenus, le cas échéant devant des instances</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>			

<b>Démarche « Concours / challenge »</b>	
<b>Contribution du SGMAP</b>	<p>spécialisées : A titre d'exemple les nudges lauréats du challenge Nudge JO Paris 2024 seront présentés au comité d'excellence environnementale du comité de candidature Paris 2024.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation des événements et remise des prix (en lien le cas échéant avec des partenaires et associations (exemple : Nudge France dont le SGMAP est membre fondateur)</li> </ul>
<b>Illustrations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Challenge Administration 2020, 2012 (SGMAP)</li> <li>• Nudge Challenge Climat, 2015 (Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer)</li> <li>• Nudge Challenge JO Paris 2024, 2016 (Comité de candidature Paris 2024)</li> <li>• Concours de data-visualisation sur les pesticides dans les eaux souterraines, 2016 (Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer)</li> <li>• Election de la meilleure initiative "Sexisme : pas notre genre", 2016 (Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes)</li> </ul>
<b>Avantages de la démarche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Démarche innovante faisant appel à la créativité des participants.</li> <li>✓ Démarche attractive pour les étudiants (exemple : appel à Tony Estanguet pour le jury du Nudge Challenge JO 2024).</li> </ul>
<b>Facteurs clés de succès</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Communiquer sur les sites web institutionnels, dans les Ecoles, mais également sur les réseaux sociaux.</li> </ul>
<b>Précautions et risques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Traduction concrète des projets sur la décision publique à relativiser.</li> </ul>

## 2.2.3 Hackathon

Démarche « Hackathon »				
Public visé ou mobilisé	Modalités	Durée	Coût	Nombre de participants
 Public spécifique	 Présentiel	 2 jours à 1 semaine	 1 000 à 25 000€	 30 à 100
<b>Objectif opérationnel</b>	<p>Faire émerger de nouveaux usages des données à forte valeur ajoutée et rencontrer leurs utilisateurs.</p>			
<b>Présentation de la démarche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le concept du hackathon est né aux États-Unis à la fin des années 1990, au sein de la communauté des développeurs adeptes des logiciels libres.</li> <li>Issu de l'anglais « hack » (s'introduire dans un système) et de « marathon » et imaginé par les communautés de développeurs regroupés au sein du mouvement « Free Open Source Software », le terme hackathon désigne un événement de programmation informatique collaborative. Des personnes aux talents variés (exemple : développeurs, designers, entrepreneurs) s'affrontent ainsi en équipe pour concevoir un prototype d'application ou de service en ligne sur un thème choisi. A l'issue du concours, un jury détermine les vainqueurs et peut, le cas échéant, remettre des prix.</li> <li>Le temps imparti à cet événement est relativement court (un week-end ou une nuit en général) et a souvent lieu le week-end (pour permettre aux salariés ou indépendants de se rendre plus facilement disponibles).</li> <li>Cette démarche est également déployée dans le secteur privé, où des entreprises organisent régulièrement des hackathons.</li> <li>L'objectif de la démarche est de sensibiliser les citoyens à l'ouverture des données et de valoriser l'innovation citoyenne dans l'action publique.</li> <li>Le hackathon peut également constituer un lieu de rencontre entre les citoyens et l'administration sous un format moderne et attractif, et ainsi répondre à des objectifs de transparence et de connaissance de l'écosystème de l'ouverture des données (développeurs, start up, data journalistes etc.).</li> <li>Le hackathon permet aussi de mobiliser l'ensemble des directions métier d'un même ministère et faciliter ainsi la création de synergies entre ces structures.</li> <li>De manière plus marginale, le hackathon peut permettre de découvrir et de recruter des talents au sein du secteur public.</li> </ul>			
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déroulement             <ul style="list-style-type: none"> <li>Un espace d'échange est mis à disposition des participants et de l'administration organisatrice afin d'initier des échanges autour des sujets susceptibles d'être portés le jour de l'événement (exemple : forum.data.gouv.fr)</li> <li>A la suite d'ateliers thématiques en présence d'experts, d'entreprises, de directions ministérielles ou encore d'associations de la société civile, les porteurs de projets sont invités à présenter les idées directrices et les objectifs de leur projet.</li> <li>Après une phase de vote et de priorisation des projets par les participants chargés de les réaliser, ceux-ci sont répartis en équipes afin de procéder au développement de l'application ou du service. Le délai de réalisation très court introduit un stress positif dans les équipes et focalise les participants sur le résultat final.</li> </ul> </li> </ul>			

Démarche « Hackathon »	
<b>Contribution du SGMAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'administration organisatrice mobilise généralement plusieurs spécialistes métiers qui vont accompagner les groupes de travail dans la mise en œuvre de leurs projets</li> <li>▪ Une fois les travaux terminés, les équipes font une démonstration de leur prototype devant un jury de spécialistes d'horizons variés et le cas échéant devant le grand public. A l'issue de cette démonstration, le jury remet un prix (à la différence des open data camp).</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le SGMAP assiste les ministères dans l'organisation de hackathons mais peut également en mener pour son propre compte.</li> <li>• Le SGMAP fournit un appui technique en amont de l'événement pour la structuration des données, et un appui méthodologique à l'organisation de la démarche (établissement du déroulé, proposition de prestataire externe, définition des personnes à inviter et des canaux de communication à mobiliser, prise en charge d'une partie de la communication).</li> <li>• Le SGMAP peut également apporter un éclairage aux ministères sur la « culture » du hackathon : réseaux « open data », codes à respecter dans le format, par exemple au niveau de la nourriture (sandwichs et pizzas).</li> </ul>
<b>Bonnes pratiques / illustrations</b>	<p><u><a href="#">Retour sur le hackathon Nec Mergitur, 2016 (ministère de l'intérieur . PP, Ville de Paris)</a></u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Après les attentats de Paris de 2014 et 2015, un hackathon sur la sécurité et la prévention a été tenu à l'initiative de la Mairie et de la Préfecture de Police de Paris au cours du week-end du 16-17 janvier 2016.</li> <li>• Plus de 400 participants ont répondu à l'invitation (développeurs, graphistes, designers, intégrateurs, architectes réseaux et systèmes, spécialistes bases de données, etc.) et se sont réunis à l'École 42, partenaire de l'événement.</li> <li>• Pour les accompagner et les conseiller dans leurs réflexions, les participants ont bénéficié de l'expertise du SGMAP, des services de secours et de police, de coachs de l'École 42, du NUMA (incubateur), d'associations d'aide aux victimes, de sociétés parisiennes de l'Open Innovation, ou encore d'un comité déontologique.</li> <li>• A l'issue des travaux, 38 projets ont été présentés devant le jury chargé de retenir les 10 solutions les plus innovantes. Les lauréats ont ensuite présenté leur solution en plénière, devant la Maire de Paris, le représentant du Préfet de Police, les partenaires, des personnalités du monde de l'innovation et du design et l'ensemble des participants.</li> </ul>
<b>Avantages de la démarche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Rapidité et faible coût de la démarche.</li> <li>✓ Facilitation de l'échange de bonnes pratiques entre les producteurs et les utilisateurs de données.</li> </ul>
<b>Facteurs clés de succès</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Structurer les données en amont.</li> <li>✓ Associer les citoyens au choix des thématiques du hackathon, et des données mises à disposition.</li> <li>✓ Définir des objectifs clairs de réponse à des besoins métiers ou des besoins citoyens pour assurer une meilleure utilisation des résultats.</li> <li>✓ Soutenir de partenaires pour assurer une diversité des participants (exemple : Ecoles, start-ups, grandes entreprises, plateformes de crowdfunding, incubateurs, associations, etc.)</li> <li>✓ S'engager à poursuivre le (ou les) projet(s) arrivé(s) premiers en partenariat avec l'équipe gagnante, dans le cas où des gagnants seraient désignés.</li> <li>✓ Rendre disponible le résultat des travaux en open source ou open data.</li> <li>✓ Animer le réseau constitué suite au hackathon.</li> </ul>
<b>Précautions et risques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Manque de temps pouvant empêcher le prototypage de projets trop complexes.</li> <li>✗ Montants prévus pour les récompenses (notamment pour les hackathons du secteur privé) ne permettant pas toujours de développer les applications ou les services au-delà de la phase de maquette/prototype.</li> <li>✗ Usages non souhaités des données mises à disposition.</li> <li>✗ Faible réutilisation des projets par l'administration et faible impact des projets sur l'action publique.</li> </ul>

## 2.2.4 Open data camp

Démarche « Open data camp »				
Public visé ou mobilisé	Modalités	Durée	Coût	Nombre de participants
 Public spécifique	 Présentiel	 2 h à une journée	 0 à 1 000€	 30 à 100
<b>Objectif opérationnel</b>	Faire émerger de nouveaux usages des données rencontrer leurs utilisateurs.			
<b>Présentation de la démarche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Open data camp est un événement réunissant des personnes de compétences diverses (agents publics, développeurs, data scientists, citoyens innovateurs, chercheurs, etc.) amenés à travailler sur des projets ou problèmes à résoudre (développement d'applications, programmation informatique, analyse de politiques publiques, etc.) à partir de données ouvertes.</li> <li>• L'objectif est de promouvoir l'utilisation des données ouvertes, tout en faisant appel à l'innovation citoyenne pour en faire émerger de nouveaux usages.</li> <li>• Les Open data camps sont également une occasion de rencontrer l'écosystème de l'ouverture des données et ainsi de nouer des relations ou partenariats avec cet écosystème.</li> </ul>			
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déroulement : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accueil des participants.</li> <li>▪ Travaux à partir des données ouvertes existantes.</li> <li>▪ Proposition de projets d'amélioration par les participants.</li> <li>▪ Clôture des travaux et sélection par les organisateurs, le cas échéant, de projets particulièrement innovants pouvant faire l'objet de travaux plus approfondis en collaboration avec le ou les porteur(s) de projet.</li> </ul> </li> </ul>			
<b>Contribution du SGMAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impulsion de la démarche, promotion de l'ouverture de données auprès des ministères pour étendre le spectre des données utilisées lors du data camp.</li> <li>• Appui technique et méthodologique par le SGMAP sur l'organisation de l'événement.</li> <li>• Aide à la sélection des jeux de données.</li> </ul>			
<b>Illustrations</b>	<p><u>Exemple du Data Camp à l'Assemblée nationale sur les données parlementaires ouvertes, novembre 2016</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En 2015, l'Assemblée nationale a publié son plan d'action pour le Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) : « Vers une Assemblée nationale du XXI<sup>ème</sup> siècle ». Dans ce plan d'action, l'Assemblée nationale s'est engagée à poursuivre son ouverture en renforçant la transparence de la procédure législative et de son fonctionnement et en renforçant les liens entre les citoyens et leurs représentants.</li> <li>▪ Après avoir dans un premier temps ouvert son portail en open data en juin 2015, l'Assemblée a organisé le 26 novembre 2016 son 1<sup>er</sup> Data Camp avec l'appui du SGMAP. Cet événement, qui s'inscrit dans le cadre de la préparation du 4<sup>ème</sup> Sommet mondial de l'OGP, a été l'occasion pour une centaine de développeurs, de data scientists et de citoyens intéressés par les problématiques liées à la data, d'imaginer de nouveaux usages de la donnée au sein de l'Assemblée nationale.</li> <li>▪ A l'occasion de cet événement, l'Assemblée a notamment ouvert :</li> </ul>			

## Démarche « Open data camp »

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les données pseudonymisées des résultats des 4 consultations citoyennes réalisées par l'Assemblée nationale (consultation sur la proposition de loi sur la fin de vie, consultation sur l'évaluation de la loi pour l'égalité entre les hommes et les femmes, consultation sur l'avenir de l'Union européenne, consultation sur la réforme des institutions) ;</li> <li>○ Les schémas de ses bases de données.</li> <li>▪ A la suite de cet événement, l'Assemblée nationale a souhaité poursuivre les travaux de façon plus approfondie sur deux projets : la visualisation des votes solennels proposée par Regards Citoyens, et la cartographie de la réserve parlementaire.</li> </ul>
<b>Avantages de la démarche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Absence de compétition : A la différence d'un hackathon, il n'y a pas de vote à la fin des travaux ni de jury. Chaque participant peut donc proposer un projet qui peut, le cas échéant, faire l'objet de travaux plus approfondis en lien avec l'organisateur.</li> <li>✓ Démarche ouverte à tous.</li> <li>✓ Contribution à l'amélioration de la transparence démocratique.</li> <li>✓ Mise en valeur des innovations citoyennes sur l'action publique.</li> </ul>
<b>Facteurs clés de succès</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Ouverture la plus large possible des données.</li> <li>✓ Adaptation du lieu et du déroulé au codes du collaboratif.</li> </ul>
<b>Précautions et risques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Impact et suivi des travaux limités (peu de retours faits aux participants sur le bilan de la journée, projets pas toujours suivis, impact sur la décision publique limité)</li> <li>✗ Pas de recherche d'inclusion, avec le ciblage d'un public très spécifique.</li> </ul>

## 2.3 Dispositifs visant à élaborer en commun des projets ou prototypes basés sur les attentes des usagers

### 2.3.1 Atelier collaboratif

Démarche « Atelier collaboratif »				
Public visé ou mobilisé	Modalités	Durée de la consultation	Coût estimatif	Nombre de participants
 <p>Echantillon non construit ou diversifié</p>	 <p>Présentiel</p>	 <p>2 h à une journée</p>	 <p>10 000 à 50 000€</p>	 <p>10 à 50</p>
<b>Objectif opérationnel</b>	Comprendre les contraintes et attentes des usagers sur un dispositif public.			
<b>Présentation de la démarche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les ateliers collaboratifs visent d'une part à identifier les points posant problèmes (ex : complexité dans un parcours usagers ou une démarche) et d'autre part à co-construire des projets, des solutions. Dans les deux cas cela permet de croiser les intérêts des différentes parties prenantes (par exemple attentes usagers, contraintes agents, de l'administration, intérêts des différents acteurs d'un éco-système, etc.)</li> <li>• Trois types d'ateliers collaboratifs sont actuellement pilotés ou co-pilotés par le SGMAP :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ des ateliers collaboratifs dans le cadre d'évaluation des politiques publiques                 <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le but de ces ateliers est de consolider et d'affiner l'exercice d'évaluation.</li> <li>○ Plusieurs ateliers ont ainsi été menés dans le cadre de la MAP (exemple : concertation dans le cadre de l'évaluation « Refondation de la politique de l'éducation prioritaire », concertation dans le cadre de l'évaluation « Pilotage de l'Allocation Adultes Handicapés », etc.)</li> </ul> </li> <li>○ des ateliers collaboratifs pour l'élaboration de stratégies / scénarii de réforme                 <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Il s'agit dans ces ateliers de faire débattre les parties prenantes d'une politique publique afin de recueillir leur avis sur celle-ci et les évolutions à lui donner.</li> <li>○ Ces ateliers sont utilisés pour objectiver l'expérience des citoyens / usagers, et tester des plans d'actions (exemple : Stratégie numérique pour l'école, politique d'ouverture des données de santé, Institut des données de santé, etc.)</li> </ul> </li> <li>○ des ateliers collaboratifs dans le cadre des travaux de simplification                 <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Il s'agit de confronter le regard et le vécu des usagers (entreprises, particuliers ou collectivités) avec celui des administrations afin d'une part d'identifier des complexités administratives et d'autre part sur la base de ces constats co-construction de solutions.</li> <li>○ Plusieurs dizaines d'ateliers ont été organisés depuis 2013, le plus souvent par événement de vie (je construis, je crée mon entreprise, je recrute, etc.) venant largement nourrir les 800 mesures du programme de simplification.</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>			

Démarche « Atelier collaboratif »	
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déroulement : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Etude quantitative ou qualitative préalable permettant de cerner les enjeux et délimiter les débats (exemple : sondages ou entretiens individuels) ;</li> <li>○ Contrairement à ce qui se fait au sein de l'Union européenne, le SGMAP a plutôt fait le choix, pour ces ateliers collaboratifs, d'opter pour des études qualitatives plutôt que quantitatives.</li> <li>○ Transmission des éléments de diagnostic disponibles aux participants en amont de l'atelier ;</li> <li>○ Accueil des participants, tour de table et présentation de la méthodologie ;</li> <li>○ Discussions d'une durée de 2 à 3h environ co-animés par le SGMAP et les ministères, à l'appui, le cas échéant, de prestataires externes (cabinets de conseil) ;</li> <li>○ Synthèse et remontée des recommandations / mesures aux ministères concernés en vue de l'évaluation ou de la réforme d'une politique publique / d'un dispositif.</li> </ul> </li> <li>• L'atelier collaboratif peut également être réalisé en ligne. Il nécessite une plateforme qui permette l'interaction en temps réel entre les participants avec le plus souvent le concours d'un animateur/ modérateur.</li> </ul>
<b>Contribution du SGMAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Co-pilotage du SGMAP avec les administrations afin qu'elles soient, dans le futur, en capacité de les organiser elles-mêmes</li> <li>• Appui logistique et méthodologique du SGMAP (le cas échéant, en lien avec un prestataire externe)</li> </ul>
<b>Illustrations</b>	<p><u>Exemple de l'atelier collaboratif jeunesse sur la simplification des démarches administratives</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En s'appuyant sur les résultats d'études qualitatives menées chacune sur la base de 35 à 40 entretiens qualitatifs d'h30 avec les usagers sur les moments de complexité, il a été organisé des ateliers collaboratifs portant : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sur le parcours de l'apprenti, du choix de l'apprentissage à l'insertion professionnelle.</li> <li>▪ Sur les jeunes placés en ASE (aide sociale à l'enfance) ou en PJJ (protection judiciaire de la jeunesse), afin d'identifier les complexités spécifiques qu'ils rencontrent dans leurs démarches administratives notamment lors de la sortie de ces structures.</li> <li>▪ Sur l'impact de l'absence de coordination des acteurs administratifs sur le parcours d'insertion des jeunes.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Avantages de la démarche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Prise en compte du regard et des attentes des usagers dans le cadre d'une évaluation ou d'une réforme de politique publique. <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dans le cadre de l'atelier mené sur le non-recours aux droits, une séquence permettait aux agents d'observer les usagers en train d'effectuer une démarche pendant 20 minutes. Ils réalisaient ainsi que personne n'arrivait à faire la démarche qui était trop complexe.</li> </ul> </li> <li>✓ Démarche permettant de traiter dans le même temps les attentes et les contraintes, et ainsi de faire émerger l'innovation.</li> </ul>
<b>Facteurs clés de succès</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Faire précéder l'atelier d'une étude participative ou qualitative sous traitée le cas échéant à un institut de sondage (exemple : BVA, TNS Sofres).</li> <li>✓ Adapter les outils d'animation au public visé (exemple : dans le cas des ateliers collaboratifs pour améliorer la qualité d'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie, le recours à des outils créatifs et des jeux de cartes ont été privilégiés pour faciliter la prise de parole des publics âgés).</li> </ul>
<b>Précautions et risques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Absence de prototypage des solutions proposées au cours de l'atelier.</li> <li>✗ Dispositif lourd de recrutement des citoyens, nécessitant sur certains thèmes le recours à un prestataire externe (absence d'offre de service interne à l'administration sur cette composante)</li> <li>✗ L'attendu final doit être adapté au public de l'atelier. Ainsi, les publics de professionnels ou d'experts (chef d'entreprise, RH d'entreprise, etc.) sont en capacité de faire remonter des complexités et de proposer des solutions « raisonnables ». A contrario les particuliers savent parfaitement exprimer les complexités rencontrées mais ont plus de mal à identifier ou à proposer des solutions.</li> </ul>

## 2.3.2 Co-design de services

Démarche « Co-design de services »				
Public visé ou mobilisé	Modalités	Durée de la consultation	Coût estimatif	Nombre de participants
 <p>Echantillon non construit ou diversifié</p>	 <p>Présentiel</p>	 <p>2 h à un mois et plus</p>	 <p>25 000 à 90 000€</p>	 <p>30 à 100</p>
<b>Objectif opérationnel</b>	Co-construire un dispositif public et le prototyper à partir de l'expérience des usagers.			
<b>Présentation de la démarche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le co-design rassemble des méthodes qui permettent de concevoir ou d'améliorer un service ou une politique publique directement avec les usagers et l'ensemble des parties prenantes (décideurs, agents publics, etc.), afin de trouver des solutions pertinentes et efficaces.</li> </ul>			
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déroulement d'une démarche de co-design               <ul style="list-style-type: none"> <li>Cette démarche se déroule généralement en 3 grandes phases :                   <ul style="list-style-type: none"> <li>Une phase de réintégration de la problématique et de compréhension des pratiques en immersion lorsque cela est possible : cette première étape consiste à analyser la population d'utilisateurs concernés, à identifier les éléments clés de leur expérience et cerner leurs besoins.</li> <li>Une phase de prototypage (simulations sous forme de scénarios d'usage, tests reconstituant l'expérience de l'utilisateur, maquettes, etc.) : cette deuxième étape consiste à préciser le fonctionnement du service et tester différentes options de conception grâce à des maquettes et des prototypes.</li> <li>Une phase d'itération / construction. Cette troisième étape consiste à développer, tester et enrichir un « produit minimum viable » (MVP) permettant d'obtenir rapidement un retour sur sa pertinence et à faire des recommandations.</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>Méthodologie du co-design citoyen               <ul style="list-style-type: none"> <li>Une première phase de définition de la problématique et de compréhension des pratiques en immersion lorsque cela est possible : cette première étape consiste à analyser la population d'usagers concernés, à identifier les éléments clés de leur expérience et cerner leurs besoins.</li> <li>Une phase de prototypage (mise en forme des solutions imaginées sous forme de scénarios d'usage, simulations de l'expérience de l'usager). Cette deuxième étape consiste à préciser le fonctionnement du service et tester les différentes solutions grâce à des maquettes et des prototypes.</li> <li>Une phase d'itération / construction. Cette troisième étape consiste à développer, tester et enrichir un « produit minimum viable » (MVP) permettant d'obtenir rapidement un retour sur sa pertinence et à faire des recommandations.</li> <li>Dans ces trois phases, la rencontre des citoyens peut prendre différentes formes :                   <ul style="list-style-type: none"> <li>Des ateliers associant les différents acteurs d'un écosystème, dont les usagers, visant à prototyper des démarches en ligne et des parcours usagers.</li> <li>Ces ateliers peuvent être déclinés sous le format « design by committee », avec le choix de mobiliser des usagers éclairés sur leur service (par exemple des personnes ayant une appétence forte sur le numérique pour le prototypage d'un service en ligne, des associations etc.). Il s'agit d'un format Open Lab où toutes les personnes qui ont un intérêt au service contribuent à son amélioration.</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>			

<b>Démarche « Co-design de services »</b>	
<b>Contribution du SGMAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les tests dans la rue, pour aller à la rencontre directe des usagers, en testant les produits. Les utilisateurs potentiels sont alors ciblés au hasard dans la rue, et le produit est amélioré en fonction des recommandations.</li> <li>○ Les rencontres dans le cadre de vie de l'usager : on se rend sur le lieu de l'expérience usager, par exemple dans une caisse de retraite ou dans un CCAS.</li> </ul>
<b>Illustrations</b>	<p><u>Exemple d'une démarche de co-design dans le cadre du non-recours aux droits sociaux (2013)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La démarche s'est déroulée en plusieurs temps : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Etude qualitative : une centaine d'entretiens individuels ont été menés avec des usagers ;</li> <li>○ Conception : la démarche a été réalisée dans plusieurs territoires pilotes en associant à la fois des usagers sélectionnés dans les lieux types (CAF, Pôle Emploi) de manière aléatoire, et des agents ;</li> <li>○ Conclusion de la démarche : les travaux ont conclu à la nécessité d'un outil transverse à l'ensemble des organismes de protection sociale (mesaides.gouv.fr) permettant d'avoir une réponse individualisée pour chaque personne ;</li> <li>○ Test usagers terrain : à l'issue des travaux, le SGMAP s'est rendu dans les accueils des CAF pour demander leur avis aux usagers sur les outils numériques. Il a été également permis aux usagers de faire un retour sur le dispositif en ligne dans une logique d'amélioration continue du service.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Avantages de la démarche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Interactivité : démarche innovante et participative.</li> <li>✓ Focus sur l'usager : priorité accordée au point de vue usager.</li> <li>✓ Efficacité : rapidité d'exécution des recommandations grâce au prototypage.</li> </ul>
<b>Facteurs clés de succès</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Recours, le cas échéant, à un Lab<sup>5</sup> pour le prototypage du service.</li> <li>✓ Test du produit / service sur le terrain et existence d'une démarche d'amélioration continue.</li> </ul>
<b>Précautions et risques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Nécessité de mobiliser des profils experts (designers).</li> <li>✗ Lorsqu'il est fait appel à un échantillon diversifié, dispositif lourd de recrutement des citoyens, nécessitant un presque systématique recours à un prestataire externe (absence d'offre de service interne à l'administration sur cette composante).</li> </ul>

<sup>5</sup> Un lab (ou laboratoire d'Innovation publique) est un lieu qui propose de nouveaux processus pour la conception et la mise en œuvre des politiques publiques. Il a notamment pour but de mieux prendre en compte les besoins des usagers-citoyens. Il s'appuie sur leur implication à tous les stades de développement d'un projet et utilise des méthodes issues du design de service, du numérique et des sciences sociales (ateliers participatifs, réunions créatives, etc.)

## 2.4 Dispositifs réglementaires

### 2.4.1 Débat public CNDP

Démarche « Débat public CNDP »				
Public visé	Modalités	Durée	Coût	Nombre de participants
 Tous citoyens	 Présentiel	 1 mois et plus	 90 000€ et plus	 Plus de 1000
<p><b>Présentation de la démarche</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Créé pour pallier les insuffisances de l'enquête publique (intervention plus en amont à un moment où les choix ne sont pas encore arrêtés et élargissement du cercle de participants), le débat public constitue un outil privilégié de l'information et de la participation du public. Il est imposé réglementairement dans le cadre de projets d'aménagement à incidence environnementale. <ul style="list-style-type: none"> <li>Après une première expérimentation par la <a href="#">circulaire n° 92-71 du 15 décembre 1992</a> relative aux grands projets nationaux d'infrastructures dite « Bianco », le débat public a été institué par la <a href="#">loi Barnier du 2 février 1995</a> qui crée une instance chargée de la mise en œuvre de ces débats : la Commission nationale du Débat public (CNDP). Cette loi prévoit l'association et la participation du public à « l'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement ayant une incidence importante sur l'environnement ou sur l'aménagement du territoire ». Toutefois la saisine n'est obligatoire que pour les projets supérieurs à 300 millions d'euros, en deçà, elle demeure facultative. <ul style="list-style-type: none"> <li>La <a href="#">loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité</a>, dite « loi Vaillant », transforme la CNDP en autorité administrative indépendante (AAI) et élargit son champ d'action. Par ailleurs la portée du débat public a également été accrue : Si le débat porte principalement sur les objectifs et caractéristiques principales d'un projet, il peut aussi désormais porter sur l'opportunité même de ce dernier et concerner des projets privés.</li> <li>Avec la <a href="#">loi Grenelle 2 de 2010</a>, la composition de la CNDP est passée de 21 à 25 membres, incluant, en plus des élus magistrats, représentants d'associations de protection de l'environnement, de consommateurs et d'usagers, des représentants des syndicats, des entreprises et des chambres consulaires.</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>Le débat public permet aux citoyens d'un territoire impacté par un projet d'aménagement de bénéficier d'informations et d'émettre un avis sur ce dernier, lors de différentes rencontres organisées par la CNDP. Son objectif est de faciliter la mise en œuvre du projet concerné, en associant les citoyens à sa conception et en prenant en compte certaines de leurs recommandations.</li> </ul> <p><b>Modalités de mise en œuvre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Déroulement <ul style="list-style-type: none"> <li>Saisine <ul style="list-style-type: none"> <li>La CNDP peut être saisie par : <ul style="list-style-type: none"> <li>le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable du projet et par dix parlementaires</li> <li>un conseil régional, un conseil général, un conseil municipal ou un</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>				

Démarche « Débat public CNDP »	
	<p>établissement public de coopération intercommunale ayant une compétence en matière d'aménagement de l'espace, territorialement intéressés ou par l'une des associations agréées de protection de l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Porteur <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Lorsque la commission estime qu'un débat public est nécessaire, elle peut soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'organiser elle-même et confier son animation à une commission</li> <li>- confier l'organisation au maître d'ouvrage ou à la personne publique responsable du projet. Elle veille dans tous les cas à l'impartialité et au bon déroulement du débat.</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>○ Calendrier <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le calendrier du débat est établi par la CNDP et s'étend sur 4 mois (avec une prolongation éventuelle de 2 mois)</li> </ul> </li> <li>○ Déroulé <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le débat débute par une information du public, et se poursuit par l'organisation de réunions publiques. Le débat est alimenté par un dossier de présentation élaboré par le maître d'ouvrage, des cahiers de lecteurs rédigés par les participants et, le cas échéant, d'autres expertises complémentaires. A l'issue des débats un bilan est rédigé.</li> </ul> </li> <li>○ Suites du débat <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Dans les 3 mois suivant la publication du bilan du débat public, le maître d'ouvrage publie dans sa décision les principes et les conditions de la poursuite du projet.</li> <li>○ Le maître d'ouvrage indique également les mesures à mettre en place conformément aux enseignements du débat public. Cet acte est transmis à la CNDP.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Contribution du SGMAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• N/A</li> </ul>
<b>Bonnes pratiques / illustrations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Débat public sur le Parc éolien en mer de Dieppe-Le Tréport (2015). Le débat avait pour objectif de consulter les habitants du territoire impacté sur le projet de construction d'éoliennes en mer de Dieppe (projet de 2 milliards d'€). La concertation s'est déroulée avec 3 réunions publiques et 15 débats mobiles. Des canaux d'information sur le projet ont par ailleurs été mobilisés : émission télé, exposition artistique itinérante, site internet.</li> <li>• Quelques autres débats publics récents : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fichier TES, le nouveau fichier des titres électroniques sécurisés (2016)</li> <li>▪ Liaisons ferroviaires Bretagne - Loire (LNOBPL) (2015)</li> <li>▪ Réseau Express Grand Lille (2015)</li> </ul> </li> </ul>
<b>Avantages de la démarche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Consultation large, indépendante et bien encadrée.</li> </ul>
<b>Facteurs clés de succès</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Capacité à être flexible dans la décision finale et degré d'ouverture de la démarche.</li> <li>✓ Indépendance des débats.</li> </ul>
<b>Précautions et risques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Débat peu intégré dans le processus décisionnel.</li> <li>✗ Débat limité à des champs spécifiques (exemple : des sujets tels que l'armée, le nucléaire, ou certaines thématiques liées à la santé ne sont jamais soumis à consultation).</li> <li>✗ Procédure coûteuse et longue.</li> <li>✗ Temporalité du débat peu adaptée : le débat public a lieu très en amont du projet et parfois le public a changé entre temps.</li> </ul>

## 2.4.2 Enquête publique

Démarche « Enquête publique »				
Public visé	Modalités	Durée	Coût	Nombre de participants
 Tous citoyens	 Mixte	 1 mois et plus	 0 à 1000€	 100 à 1000
<p><b>Présentation de la démarche</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une enquête publique est une procédure codifiée, préalable aux grandes décisions ou réalisations d'opérations d'aménagement du territoire à risques ou dangereux, ayant des impacts potentiellement importants sur l'environnement et la santé et/ou présentés comme d'intérêt public. Certains projets (relevant notamment de la Défense nationale) font l'objet de dérogation à ce type de procédure.</li> <li>• L'objectif de l'enquête publique a été précisé par la <a href="#">loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010</a>. L'enquête publique vise à : <ul style="list-style-type: none"> <li>- informer le public ;</li> <li>- recueillir, sur la base d'une présentation argumentée des enjeux et parfois d'une étude d'impact, ses avis, suggestions et éventuelles contre-propositions ;</li> <li>- prendre en compte les intérêts des tiers ;</li> <li>- élargir les éléments nécessaires à l'information du décideur et des autorités compétentes avant toute prise de décision.</li> </ul> </li> <li>• On distingue trois grands types d'enquêtes publiques et parmi elles, certaines font suite à un débat public : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les enquêtes imposées par le code de l'environnement</li> <li>- les enquêtes préalables à une Déclaration d'utilité publique, qui permet l'expropriation.</li> <li>- les enquêtes de droit commun</li> </ul> </li> </ul>				
<p><b>Modalités de mise en œuvre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déroulement <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Planification du projet par le pétitionnaire et/ou les autorités compétentes</li> <li>○ Rédaction d'un dossier étayé (plans, cartes, arguments, expertise écologique, etc.)</li> <li>○ Nomination d'un Commissaire Enquêteur choisi par le président du Tribunal administratif dans une liste départementale d'aptitude à la fonction.</li> <li>○ Décision d'ouverture d'enquête (arrêté)</li> <li>○ Publicité : Annonce légale dans la presse locale au moins 15 jours avant l'ouverture de l'enquête, affichage en mairie, en préfecture et le cas échéant sur le terrain</li> <li>○ Consultation du public (30 jours en moyenne) : Le public peut se déplacer en mairie pour y consulter le dossier et noter ses observations sur un registre. Il peut également y rencontrer le commissaire enquêteur qui assure des permanences.</li> <li>○ Rédaction du rapport et remise des conclusions du commissaire à l'autorité qui a organisé l'enquête, ces documents étant rendus publics et consultables en préfecture et en mairie pendant un délai d'un an.</li> <li>○ Prise de la décision par l'autorité de la réalisation ou non du projet, à partir des</li> </ul> </li> </ul>				

Démarche « Enquête publique »	
	conclusions du commissaire enquêteur.
<b>Contribution du SGMAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• N/A</li> </ul>
<b>Illustrations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête publique sur la modernisation du Stade Roland Garros, 2014 (Ville de Paris)</li> <li>• Enquête publique portant sur la Tour Triangle, 2015 (Ville de Paris)</li> <li>• Enquête publique sur la piétonisation des voies sur berge rive droite à Paris, 2016 (Ville de Paris)</li> </ul>
<b>Avantages de la démarche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Démarche ouverte à tous (quels que soient l'âge ou la nationalité)</li> </ul>
<b>Facteurs clés de succès</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Forte publicité</li> <li>✓ Portage politique fort</li> <li>✓ Simplicité des dossiers assurant une plus grande accessibilité pour le grand public</li> </ul>
<b>Précautions et risques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Temporalité inadaptée : l'enquête arrive bien souvent trop tard dans le cours de l'évolution du projet.</li> <li>✗ Technicité des dossiers pour le grand public.</li> <li>✗ Mauvaise connaissance de la procédure impliquant une faible participation du grand public.</li> <li>✗ Champ de l'obligation de l'enquête limité aux projets dépassant certains seuils techniques et financiers, au détriment de petits projets peu coûteux mais pouvant avoir des impacts environnementaux majeurs.</li> </ul>

### 2.4.3 Consultation dans le cadre de projets environnementaux

Démarche « Consultation dans le cadre de projets environnementaux »				
Public visé	Modalités	Durée	Coût	Nombre de participants
 Tous citoyens	 En ligne	 1 semaine à 1 mois	 0 à 1000€	 100 à 1000
<b>Présentation de la démarche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'article 7 de la Charte de l'environnement prévoit que « toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement ».</li> <li>En outre, le code de l'environnement a été modifié par la <a href="#">loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012</a> et l'<a href="#">ordonnance n° 2013-714 du 5 août 2013</a> relatives à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement. Toutes deux ont organisé la participation du public à l'élaboration de nouvelles catégories de décisions. <ul style="list-style-type: none"> <li>Toutes les décisions de l'État et de ses établissements et celles de toute nature des collectivités territoriales qui ont une incidence sur l'environnement, sont soumises à une procédure de consultation du public par voie électronique. Certaines collectivités territoriales peuvent toutefois procéder au recueil des observations sur un registre ou tenue d'une réunion publique.</li> </ul> </li> </ul>			
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déroulement <ul style="list-style-type: none"> <li>Exposé des objectifs et des enjeux du projet au grand public (par la voie électronique dans la plupart des cas) : diffusion du projet de texte et du dossier associé sur le site web de l'organisme et le cas échéant sur le site <a href="#">viepublique.fr</a></li> <li>Ouverture de la consultation via une adresse mail dédiée (ou via l'ouverture d'un registre / la tenue d'une réunion publique pour certaines collectivités locales)</li> <li>Clôture de la consultation à la date indiquée</li> <li>Synthèse de la consultation et décision de l'organisme chargé de la consultation quant aux éventuels amendements à apporter au projet initial</li> </ul> </li> </ul>			
<b>Contribution du SGMAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>N/A</li> </ul>			
<b>Illustrations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consultation sur le décret relatif à la promotion de l'économie circulaire et à la prévention et à la gestion des déchets, 2015 (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer)</li> <li>Consultation publique sur le projet de arrêté relatif à l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national, 2016 (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer)</li> <li>Consultation publique sur les tirs de loups, 2017 (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer)</li> </ul>			
<b>Avantages de la démarche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Démarche juridiquement encadrée.</li> <li>✓ Démarche ouverte à tous et facile d'accès (recours à internet dans la majorité des cas).</li> </ul>			
<b>Facteurs clés de succès</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Communiquer en amont sur les enjeux du projet.</li> <li>✓ Consulter dans un délai suffisant afin de permettre la participation la plus large possible.</li> </ul>			
<b>Précautions et risques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Avis consultatif n'ayant pas force contraignante sur l'administration.</li> </ul>			





Toute l'actualité de la modernisation  
de l'action publique sur  
**[www.modernisation.gouv.fr](http://www.modernisation.gouv.fr)**

**Retrouvez-nous sur :**



SGMAP

Télédoc 817 - 64, allée de Bercy  
75572 Paris Cedex 12